



Pôle emploi et CAF : statut étudiant ou stagiaire ?

Par **HueNi**, le **03/03/2015** à **13:15**

Bonjour, Je suis actuellement étudiante éducatrice spécialisée en 3ème année et je suis indemnisée par Pôle Emploi, ayant travaillé l'année dernière. Je suis actuellement en stage long, sans gratification. Pôle Emploi connaît ma situation de stagiaire non rémunérée, et me verse, grâce à l'AISF (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation), des indemnités chômage. Cependant, mon centre de formation m'avait conseillé de ne pas dire à Pôle Emploi "je suis étudiante", puisque le statut d'étudiant ne permet pas d'ouvrir des droits à Pôle Emploi. Il semblerait que c'est une sorte de vide juridique qui permet à tous les stagiaires de 3ème année non gratifiés de bénéficier des indemnités Pôle Emploi. Il y a quelques mois, j'ai contacté la CAF pour monter un dossier APL. Cependant, ayant auparavant bénéficié du RSA activité (l'année dernière), la CAF a parallèlement ouvert un droit au RSA, me considérant comme "stagiaire non gratifié". Or, je suis également étudiante et ce statut ne me permet pas d'ouvrir un droit au RSA. J'ai donc contacté la CAF pour leur signaler qu'il me semblait bizarre de toucher le RSA alors que je suis étudiante. La personne que j'ai eue au téléphone m'a répondu que j'avais le statut de stagiaire en formation non gratifiée, et que c'est cela qui avait permis l'ouverture de droits RSA. Je lui ai dit que j'étais également étudiante, et que je craignais qu'on me demande de rembourser le RSA si la CAF se rendait compte de cette ambiguïté, donc que j'aimerais avoir une réponse sûre quant à l'ouverture de droits RSA. Elle m'a répondu qu'elle ne savait pas comment traiter mon dossier au vu de ces informations, et m'a donné un rendez-vous avec un conseiller CAF la semaine prochaine. Or, j'imagine que Pôle Emploi et la CAF communiquent quant au statut de leurs bénéficiaires, et j'ai peur que ce statut d'étudiante ne soit pris en compte par Pôle Emploi et que mes indemnités Pôle Emploi me soient donc retirées. Quel statut dois-je déclarer ? J'ai l'impression qu'il y a une béance à ce niveau-là et je ne sais plus ce à quoi j'ai droit ou non. Merci d'avance,

Lucie

Par **HueNi**, le **06/03/2015** à **11:45**

Personne n'a de réponse ?
Merci d'avance.

Par **moisse**, le **06/03/2015** à **11:52**

Comment voulez-vous avoir une réponse devant l'enchevêtrement des droits sociaux perçus?
La seule chose que je constate est une fausse déclaration sur le statut exact, fausse déclaration qui se répercute un peu partout et qui risque d'aboutir sur une répétition d'aides indues.
Répétition = remboursement